

Bruxelles, le 21 février 2025
(OR. en)

6361/25

COMPET 78
BETREG 5

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: *Préparation du Conseil "Compétitivité" (marché intérieur, industrie, recherche) du 6 mars 2025*
Discussion sur le train de mesures omnibus sur la simplification
- *Débat d'orientation*

Les délégations trouveront en annexe une note d'information de la présidence concernant les trains de mesures omnibus sur la simplification, en vue du débat d'orientation qui aura lieu lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 6 mars 2025.

DOCUMENT DE RÉFLEXION

Session du Conseil "Compétitivité"

Bruxelles, le 6 mars 2025

Discussion concernant les trains de mesures omnibus sur la simplification

Ces dernières années ont apporté de nombreux ajouts au cadre réglementaire de l'Union européenne. Le nombre total de règlements représente une charge importante pour les entreprises européennes. Elles sont confrontées au poids de la complexité réglementaire et doivent faire face à de nouvelles obligations ou restrictions. Ces facteurs ont une incidence négative sur la compétitivité des entreprises européennes par rapport aux entreprises de pays tiers, qui ne sont pas soumises au même niveau de contrôle réglementaire que les entreprises européennes.

La boussole pour la compétitivité récemment publiée souligne à juste titre que "la charge réglementaire est devenue un frein à la compétitivité de l'Europe"¹. Compte tenu des défis croissants auxquels l'Europe est confrontée en matière de compétitivité, il est **urgent et impératif d'entreprendre des efforts de simplification avec une plus grande détermination que jamais.**

La Commission a annoncé son intention de publier une série d'initiatives de simplification pour remédier à ce problème, y compris des trains de mesures omnibus couvrant des simplifications de grande ampleur dans des domaines d'action spécifiques. Un ensemble de trains de mesures omnibus doit être présenté en 2025 conformément au programme de travail de la Commission pour 2025, la première proposition omnibus portant sur la rationalisation et la simplification de la publication d'informations en matière de durabilité, du devoir de vigilance en matière de durabilité et de la taxinomie et la deuxième portant sur la simplification des investissements. Un troisième train de mesures omnibus sera axé, entre autres, sur les petites entreprises à moyenne capitalisation et la suppression des exigences en matière de papier dans la législation sur les produits.

¹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: Une boussole pour la compétitivité de l'UE, p. 16.

En outre, de nouveaux efforts de simplification en 2025 seront concentrés, entre autres, sur une révision de l'acquis numérique et sur une simplification de la politique agricole commune. Dans sa communication sur la mise en œuvre et la simplification², la Commission a invité le Parlement européen et le Conseil "à envisager un traitement accéléré de ces dossiers, en se prononçant sur les propositions de simplification sans rouvrir d'autres parties de la législation, afin d'apporter rapidement un maximum de clarté et de soulagement aux entreprises".

La présidence polonaise a pris des mesures, en accord avec les partenaires du trio de présidences, pour organiser le processus au sein du Conseil de manière à faciliter le contrôle politique exercé par le Conseil européen. Cela suppose une coordination efficace des travaux liés aux dossiers législatifs relevant de la compétence des différentes formations concernées du Conseil relevant du Conseil des affaires générales.

Le Conseil "Compétitivité", qui réunit les ministres travaillant en étroite collaboration avec le monde des affaires et qui représente une perspective globale du marché unique, joue un rôle primordial pour soutenir ce processus et y contribuer, étant donné qu'il est particulièrement bien placé pour reconnaître l'évolution des besoins des entrepreneurs et y répondre. Le Conseil "Compétitivité" suivra les efforts de simplification, y compris ceux liés aux trains de mesures omnibus, afin qu'ils s'attaquent aux défis adéquats et que leurs résultats apportent une aide concrète au monde des affaires.

Un grand nombre des initiatives de simplification susmentionnées mettront particulièrement l'accent sur l'allègement des charges administratives pour les PME. Les entrepreneurs craignent que le grand nombre d'exigences en matière de déclaration (par exemple les points de données) ne pèsent involontairement sur les PME de la chaîne de valeur lorsqu'elles sont combinées aux pressions des auditeurs en faveur d'un respect maximal de la législation, alors que les PME ne sont pas directement ciblées dans le champ d'application des obligations de déclaration. Étant donné que les grandes entreprises, qui doivent se conformer à ces exigences, sont naturellement des partenaires commerciaux clés pour les PME, la nécessité de fournir de plus en plus d'informations deviendra un élément inhérent à l'activité économique. Cela est particulièrement évident lorsque les grandes entreprises ont recours à des obligations contractuelles pour imposer des exigences disproportionnées aux PME, compte tenu de leur taille et de leurs capacités. En conséquence, les efforts de simplification se concentrent, à juste titre, sur la lutte contre les effets de ruissellement potentiels des différentes obligations de déclaration incombant aux grandes entreprises.

² Une Europe plus simple et plus rapide: Communication sur la mise en œuvre et la simplification, p. 6 et 7.

En outre, la nécessité d'une simplification est manifeste dans d'autres domaines de l'acquis de l'UE que ceux mentionnés dans la communication de la Commission sur la mise en œuvre et la simplification, et les travaux ambitieux annoncés par la Commission doivent y remédier davantage. L'accent mis sur les PME est particulièrement important à cet égard, étant donné que le risque d'effets de ruissellement et de charges involontaires peut être évident non seulement dans la publication d'informations en matière de durabilité, mais également dans le cadre d'autres exigences en matière d'information et de réglementation. La création d'un cadre juridique durable et axé sur la croissance pour ces entreprises devrait donc être une priorité essentielle, afin de faire en sorte que lesdites entreprises puissent se développer et poursuivre leur croissance en Europe.

Les travaux sur le premier et le deuxième trains de mesures omnibus sur la simplification sont fondamentaux, car ils établiront le schéma directeur du large éventail d'efforts de simplification annoncés par la Commission. Il est donc essentiel qu'ils soient traités rapidement et de manière ciblée.

Ces trains de mesure initiaux serviront de référence pour la manière dont les futurs axes de travail de simplification seront abordés et mis en œuvre. Nous devons engager des discussions sur les domaines d'action qui devraient être traités dans le cadre des futurs trains de mesures omnibus.

Questions pour alimenter la discussion

1. Compte tenu de la voix des milieux d'affaires dans les États membres et, en particulier, des charges qui pèsent sur les PME, quels sont les domaines de l'acquis de l'UE autres que ceux qui sont déjà couverts par les paquets omnibus annoncés qui nécessitent des mesures de simplification urgentes afin de renforcer notre compétitivité?
2. Comment faire en sorte que la "méthode omnibus" produise ses effets, en conduisant à un accord rapide et à une simplification sur le terrain? Quelles autres mesures peuvent être prises par le Conseil, les États membres et la Commission pour faire en sorte que les mesures de simplification soient prioritaires?